

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour la période de sept mois terminée le 31 octobre 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à l'ancienne direction du Greffe du Tribunal des revendications particulières (le Greffe). Ces états financiers ont été préparés à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Greffe. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Greffe concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Greffe sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Greffe fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général (BCG) et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été finalisé en 2012-2013 par le BCG. Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du Greffe, à l'adresse suivante : http://www.sct-trp.ca/repot/AUDIT/index_f.htm. Les résultats de l'audit et le plan d'action de la direction connexe seront pris en considération dans le cadre de l'évaluation fondée sur le risque du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs pour la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015, conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Les états financiers du Greffe n'ont pas fait l'objet d'un audit.



Raynald Chartrand, CPA, CMA
Administrateur général et Registraire
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 4 septembre 2015

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

État de la situation financière (non audité)

Au 31 octobre 2014

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	158 610	254 628
Indemnités de vacances et congés compensatoires	40 197	45 407
Avantages sociaux futurs (note 6)	66 485	53 394
Total des passifs	265 292	353 429
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	158 610	250 210
Débiteurs et avances (note 7)	32 108	4 918
Total des actifs financiers	190 718	255 128
Dette nette ministérielle	74 574	98 301
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	828 258	890 946
Total des actifs non financiers	828 258	890 946
Situation financière nette ministérielle	753 684	792 645

Transfert des opérations suite à une réorganisation gouvernementale (note 2)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Raynald Chartrand, CPA, CMA
Administrateur général et Registraire
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 4 septembre 2015

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (*non audité*)

(en dollars)	Résultats prévus pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2015	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Charges			
Services de greffe	2 622 797	1 069 921	1 736 268
Services internes	655 699	405 972	671 554
Total des charges	3 278 496	1 475 893	2 407 822
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 278 496	1 475 893	2 407 822
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		1 435 906	1 945 748
Variations des montants à recevoir du Trésor		(91 600)	193 694
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		125 395	229 860
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)		(32 769)	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		38 961	38 520
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		792 645	831 165
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		753 684	792 645

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	38 961	38 520
Variation due aux immobilisations corporelles		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(62 688)	(109 883)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(62 688)	(109 883)
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(23 727)	(71 363)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	98 301	169 664
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	74 574	98 301

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

État des flux de trésorerie (*non audité*)

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 475 893	2 407 822
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(62 688)	(109 883)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(125 395)	(229 860)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	32 769	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	27 190	(69 330)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	96 018	(124 364)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	5 210	10 154
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(13 091)	61 209
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 435 906	1 945 748
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 435 906	1 945 748

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers (*non audités*)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

1. Pouvoirs et objectifs

Le Greffe du Tribunal des revendications particulières (le Greffe) a été constitué par la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* (entrée en vigueur le 16 octobre 2008) pour gérer les affaires administratives du Tribunal des revendications particulières (le Tribunal). Le Tribunal est un tribunal indépendant dont le mandat exprès est de trancher les revendications particulières, y compris celles fondées sur la violation d'un traité, la fraude, la location ou la disposition sans droit de terres et l'absence de compensation adéquate pour des terres de réserves ou d'autres éléments d'actif.

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* vise à régler les griefs en instance et à favoriser la réconciliation entre les Premières Nations et Sa Majesté.

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* prévoit que le Greffe doit fournir au Tribunal une structure administrative afin de l'appuyer dans son travail. Le Greffe est considéré être un ministère au titre de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et il doit donc respecter les politiques de l'administration publique fédérale.

Le Greffe appuie tous les volets des activités du Tribunal pour faire en sorte que le Tribunal puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. En outre, il reçoit les revendications et tout document déposés et il conserve les ordonnances visant les revendications soumises au Tribunal. Le bureau du Greffe se trouve dans la région de la capitale nationale.

En conformité avec l'architecture d'alignement des programmes (AAP) approuvée, l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle présente ces deux programmes :

Services de greffe

Le principal programme du Greffe est de faciliter l'accès en temps opportun au Tribunal des revendications particulières au moyen du service à la clientèle, de la qualité des avis, du traitement efficace et rapide des revendications, et de la prestation de services impartiaux.

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

2. Réorganisation gouvernementale

Dans le *Plan d'action économique 2014*, le gouvernement avait annoncé son intention de créer le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA). Ce nouveau ministère qui regrouperait les opérations de plusieurs tribunaux administratifs fournirait des services de soutien au Tribunal. Le Tribunal conserverait ses pouvoirs judiciaires, tandis le Greffe transférerait toutes ses ressources humaines et financières au SCDATA.

La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* a reçu la sanction royale le 19 juin 2014. Par conséquent, le SCDATA est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2014. Les actifs nets d'une valeur de 1 018 976 \$ et les passifs nets d'une valeur de 265 292 \$ du Greffe ont été transférés au SCDATA à cette date.

Les états financiers présentent les résultats des opérations pour la période de sept mois terminée le 31 octobre 2014, et la situation financière du Greffe au 31 octobre 2014, immédiatement avant le transfert des actifs, des passifs et des engagements vers le SCDATA le 1er novembre 2014. Les renseignements comparatifs de l'exercice terminé le 31 mars 2014 portent sur une période de douze mois.

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers (*non auditées*)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

3. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Greffe ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Charges » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2014–2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014–2015*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Greffe fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffe est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Greffe sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Greffe et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Greffe a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges à leur coût estimatif.

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers (*non auditées*)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) *Avantages sociaux futurs*

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. La responsabilité du Greffe relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(f) *Débiteurs*

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(g) *Immobilisations corporelles*

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffe n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Matériel et outillage	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

(h) *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

4. Autorisations parlementaires

Le Greffe reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Greffe pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 475 893	2 407 822
<i>Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(125 395)	(229 860)
Amortissement des immobilisations corporelles	(62 688)	(109 883)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	5 210	10 154
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(13 091)	61 209
Remboursement de charges des exercices antérieurs	-	1 994
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(195 964)	(266 386)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	32 769	-
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	32 769	-
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 312 698	2 141 436

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses du programme (Crédit 35 en 2013–2014)	1 224 163	2 791 903
Montants législatifs	98 535	159 591
Total des autorisations fournies	1 322 698	2 951 494
Moins :		
Autorisations périmées	(10 000)	(810 058)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 312 698	2 141 436

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers (non audités)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

5. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des crédoiteurs et des charges à payer du Greffe :

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
Créditeurs – autres ministères et organismes	59 764	173 712
Créditeurs – entités externes	-	43 280
Total des crédoiteurs	59 764	216 992
Charges à payer	98 846	37 636
Total des crédoiteurs et des charges à payer	158 610	254 628

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Greffe participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Greffe versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Pendant la période de sept mois terminée le 31 octobre 2014, les charges s'élèvent à 67 358 \$ (112 209 \$ en 2013–2014). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,41 fois (1,6 fois en 2013–2014) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013–2014) les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondeur du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Greffe verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. Au 31 octobre, les indemnités de départ totalisaient :

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	53 394	114 603
Charge pour l'exercice	13 091	(51 811)
Prestations versées pendant l'exercice	-	(9 398)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	66 485	53 394

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

7. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous donne le détail des débiteurs et des avances du Greffe :

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
Débiteurs – autres ministères et organismes	31 608	4 418
Avances aux employés	500	500
Débiteurs et avances	32 108	4 918

8. Immobilisations corporelles

Coût	Solde d'ouverture 1 ^{er} avril 2014	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture 31 octobre 2014
(en dollars)				
Matériel informatique	117 446	-	-	117 446
Logiciels informatiques	62 293	-	-	62 293
Matériel et outillage	34 291	-	-	34 291
Améliorations locatives	1 274 265	-	-	1 274 265
	1 488 295	-	-	1 488 295

Amortissement cumulé	Solde d'ouverture 1 ^{er} avril 2014	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture 31 octobre 2014
(en dollars)				
Matériel informatique	103 063	5 633	-	108 696
Logiciels informatiques	62 293	-	-	62 293
Matériel et outillage	7 144	2 000	-	9 144
Améliorations locatives	424 849	55 055	-	479 904
	597 349	62 688	-	660 037

Valeur comptable nette	Solde d'ouverture 1 ^{er} avril 2014		Solde de clôture 31 octobre 2014
(en dollars)			
Matériel informatique	14 383		8 750
Logiciels informatiques	-		-
Matériel et outillage	27 147		25 147
Améliorations locatives	849 416		794 361
	890 946		828 258

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers (*non auditées*)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Greffe :

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Installations	73 375	149 372
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	52 020	80 488
	125 395	229 860

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Greffe.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Charges – autres ministères et organismes	346 875	642 324

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

10. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014–2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Greffe. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Greffe. Avant le 31 octobre 2014, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers (non audités)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du Greffe. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 3, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées par programmes et par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014			Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
	Services de greffe	Services internes	Total	Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	551 195	233 986	785 181	1 148 609
Installations	220 651	36 688	257 339	464 738
Services professionnels et spéciaux	90 362	77 196	167 558	325 977
Transports et télécommunications	100 854	9 821	110 675	270 034
Fournitures et approvisionnements	33 803	40 985	74 788	53 239
Amortissement des immobilisations corporelles	58 871	3 817	62 688	109 884
Location	13 975	1 912	15 887	25 860
Réparations et entretien	210	1 567	1 777	9 033
Information	-	-	-	448
Total des charges de fonctionnement	1 069 921	405 972	1 475 893	2 407 822
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 069 921	405 972	1 475 893	2 407 822